

LES LILAS

Contexte et niveau de connaissance

Cette fiche s'inscrit dans le cadre de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU), centre de ressources sur le patrimoine naturel du département de Seine-Saint-Denis. Son objectif est de fournir à chaque commune une synthèse des connaissances et des enjeux liés à la flore de son territoire, aussi bien en termes d'espèces que de végétations. Le détail du contenu des différentes parties est présenté dans la notice explicative.

255 espèces sont connues actuellement (après 2000) dans la commune des Lilas.
Le **niveau de connaissance de la flore** de la commune **peut être qualifié de très bon** puisque le taux d'exhaustivité des inventaires est estimé à **78 %** (indice de Jackknife).

Flore protégée

Aucune espèce protégée n'est connue à ce jour sur la commune des Lilas.

Flore menacée

1 seule espèce **menacées en Île-de-France** est connue dans la commune des Lilas : l'Agripaume cardiaque (*Leonurus cardiaca*).

L'**Agripaume cardiaque** est une espèce des lisières nitrophiles, friches et milieux urbains (ruines, remblais), considérée comme en danger en Île-de-France. Découverte dans la commune en 2002, dans une lisière de boisement, elle n'y a pas été confirmée depuis cette date mais pourrait s'y maintenir.



© R. Dupré, MNHN/CBNBP

Flore déterminante pour la création de ZNIEFF



© F. Perriat

1 seule espèce observée aux Lilas peut justifier la création d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : le Torilis nouveau (*Torilis nodosa*).

Le **Torilis nouveau**, noté à 5 emplacements différents de la commune entre 2003 et 2015, est classé en « ZNIEFF 3 » au regard de sa répartition à l'échelle régionale. Cependant cette plante est commune en Seine-Saint-Denis et ne présente pas un réel enjeu dans ce département. Elle s'observe notamment dans les gazons urbains, les friches et en bordure de routes ou de voies ferrées.

Flore exotique envahissante

Les espèces exotiques envahissantes ont un développement pouvant dans certains cas poser des problèmes. La gestion et le contrôle de ces espèces reposent en premier lieu sur des actions préventives de détection et de surveillance afin de ne pas les disséminer sur de nouveaux sites. Dans certains cas, une intervention peut s'avérer nécessaire si les populations de ces espèces exotiques envahissantes impactent de façon importante des milieux naturels et ce d'autant plus si des enjeux de biodiversité y sont présents (ex : espèces protégées, menacées, déterminantes ZNIEFF).

5 espèces à caractère envahissant ont été observées aux Lilas.

Tableau des espèces à caractère envahissant classées en fonction de l'intensité de leur expansion.

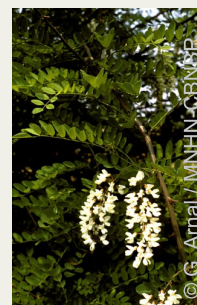
Espèces émergentes	Espèces avérées
Impatience de Balfour (<i>Impatiens balfouri</i>)	Ailanthé du Japon (<i>Ailanthus altissima</i>)
Laurier Cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>)
	Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)



L'**Ailanthé du Japon** colonise la plupart du temps les friches, bernes de routes, boisements dégradés et fourrés nitrophiles. Cependant, il peut parfois coloniser des habitats semi-naturels ce qui peut s'avérer problématique.



La **Renouée du Japon** peut parfois se répandre de façon spectaculaire dans les milieux naturels humides, où elle peut parfois causer de nombreux dommages.



Le **Robinier faux-acacia** colonise surtout les habitats liés aux activités humaines (talus, friches, remblais, etc.). Cependant, son expansion peut parfois avoir lieu dans les milieux semi-naturels.

Flore non revue

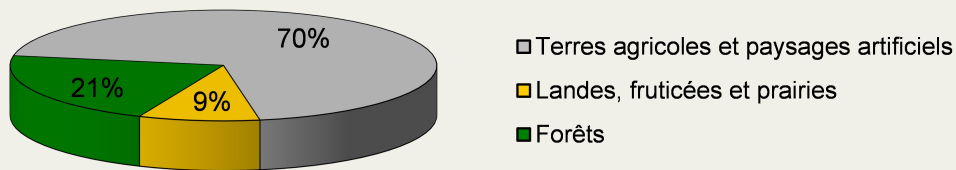
A cause de la pression croissante des activités anthropiques pesant sur les milieux naturels, les espèces signalées comme non revues sont pour la plupart probablement disparues de la commune, notamment si leur observation est très ancienne ou si elles sont éteintes, menacées ou quasi-menacées en Île-de-France. Cependant, quelques redécouvertes ne peuvent être exclues à la faveur de nouvelles prospections naturalistes.

A notre connaissance, toutes les espèces signalées aux Lilas ont été revues après 2000. En effet, les premières données floristiques datant de 2001, aucune espèce ne peut actuellement être considérée comme disparue.

Grands types de végétations

Les **habitats naturels** couvrent une surface de 10 hectares, soit environ 8 % de la superficie de la commune. Ils peuvent être regroupés en trois grands types :

- Les **terres agricoles et paysages artificiels** dominent nettement le paysage (près de 7 ha). Cette catégorie se compose surtout de pelouses de parcs (5.7 ha) et de plantations de feuillus (0.9 ha). Les autres habitats occupent des surfaces très faibles.
- Les **landes, fruticées et prairies** (près de 1 ha) sont uniquement représentés par des fourrés nitrophiles.
- Les **forêts** (2 ha) se composent de boisements de type chênaies-hêtraies sur sols neutres ou calcaires ($\text{pH} \geq 7$).

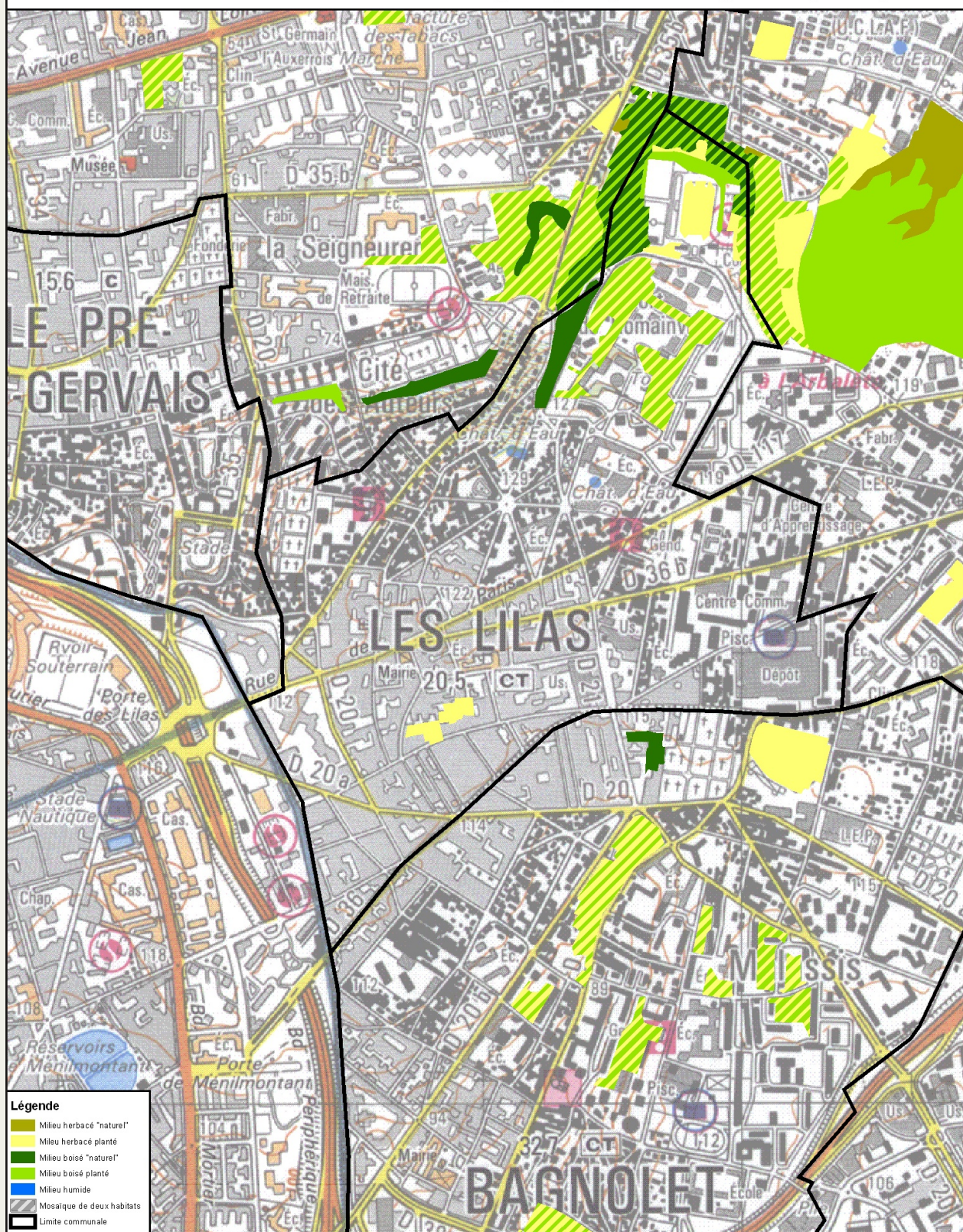


Répartition des grands types d'habitats naturels cartographiés aux Lilas selon leur surface (en pourcentage).

Végétations patrimoniales

Aucune végétation présentant un intérêt patrimonial n'a été recensée sur la commune des Lilas.

Carte des habitats naturels regroupés par catégories (2008)



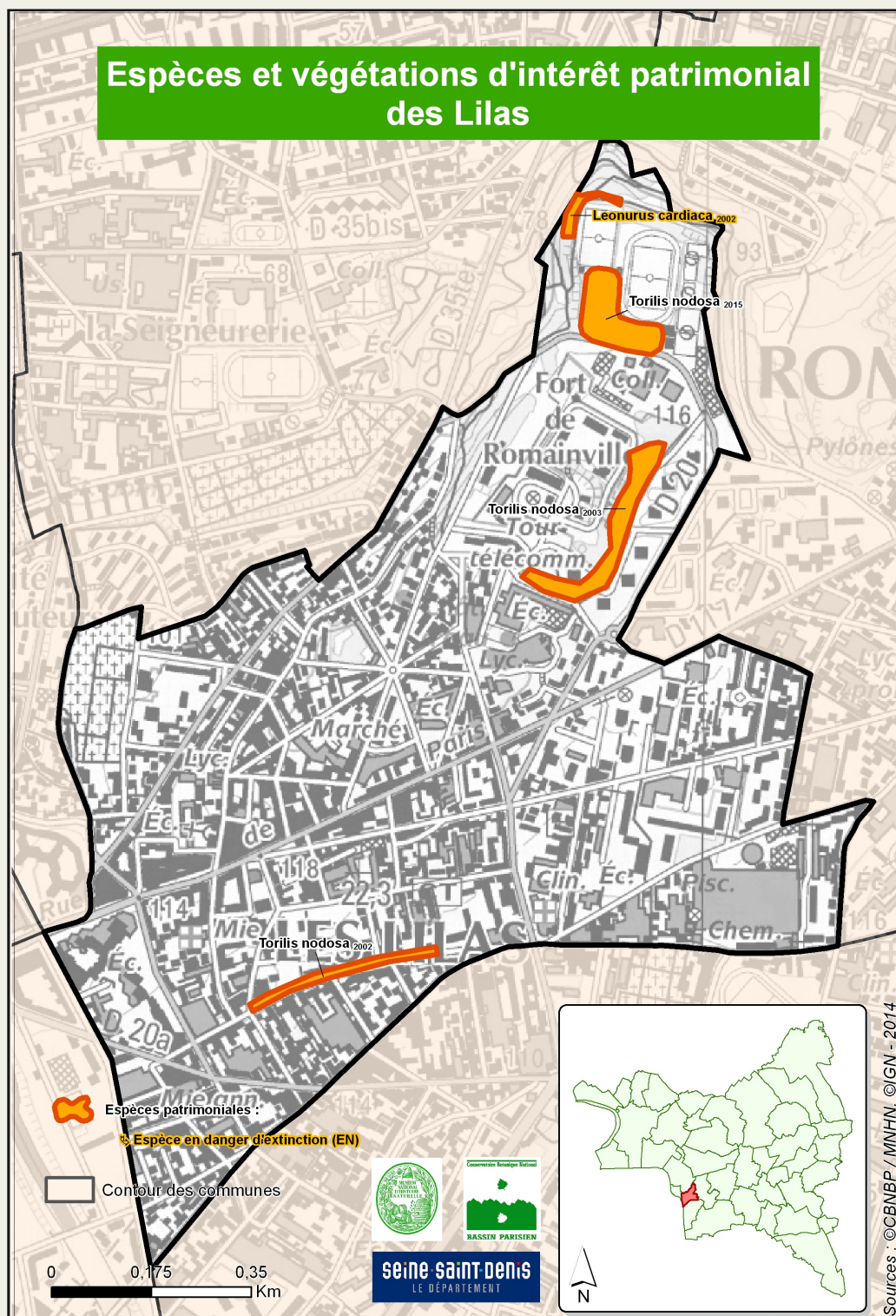
BD CARTO © - IGN - PARIS - 2006 (Licence n° 2006 CUJ 0888) ; SCAN 250 - IGN - PARIS - 2003 (licence n° 2003 CUJ 2075) ; BD Habitat © CNBP 2008

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT



0 250 500 Mètres





Pour plus d'informations sur la flore des Lilas consulter le site du CBNBP :

<http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/communeAction.do?action=bilan&cdInsee=93045>

Auteurs : F. Perriat

Mise en page : H. Bressaud

Cartographie : J. Monticolo et Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Version : 01/2015.